

COMPTE-RENDU
BUREAU DIRECTEUR
MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

Présents : Grégory Belhoste, Fabienne Bocaert, Jean-Bernard Cailleau, Jean-Pierre Lepointe, Laurent Michel, Céline Olivier, Angeline Pruvost, Betty Rollet

Début des travaux à 19h

Prêt garantie par l'Etat (PGE) :

Un premier PGE a été validé par l'AG pour un montant de 150 000€. Compte-tenu de l'actualité et des éventuels risques financiers, Jean-Pierre et Jean-Bernard proposent d'augmenter ce moment à hauteur de 300 000€. Nous rembourserons par anticipation l'intégralité ou une partie de la somme non-utilisée.

Certificat d'honorabilité :

Les clubs ont reçu un mail de la Fédération le mercredi 25 novembre pour les prévenir de la démarche à venir, et afin d'avertir leurs licenciés majeurs.

Cette attestation concerne toutes les personnes ayant des contacts avec des mineurs, comme le Bureau Directeur des clubs, le Conseil d'Administration des clubs et de la Ligue, les dirigeants, les entraîneurs, les bénévoles, les encadrants, les arbitres, les officiels de table, les responsables de salle...

Le licencié devra la télécharger, la compléter et la renvoyer à son club. Le club devra valider cette demande et la transmettre à la Ligue via Gest'hand. Celle-ci devra la valider à son tour. Cette attestation sera insérée dans la demande de licence pour les saisons à venir.

Question du BD : est-ce que la validation des documents implique une part de responsabilité des présidents de clubs et de la Ligue ? sujet à approfondir.

Organisation du 2^{ème} tiers des licences :

L'appel à cotisation du 2^{ème} tiers vers les clubs a été bloqué par la Ligue pour l'instant. Une comparaison entre le nombre de licenciés à aujourd'hui et celui de la saison dernière, par club, sera faite pour être au plus proche de la réalité pour l'appel à cotisation du 2^{ème} tiers. Le service comptabilité reviendra vers les clubs début 2021.

Clôture des travaux à 20h



Betty Rollet
Secrétaire



Céline Olivier
Secrétaire adjointe